

# PRE-BON DE COMMANDE ( à renvoyer par la Poste ou Faxer )

<b>PERFECT-PRODUCT</b> André JACQUES RUE DE LA Libération,6 B - 4160 ANTHISNES Belgique TVA: BE 751.208.283 RCH: 36227 <b>Tel : 00 32 43 83 65 98</b> <b>FAX : 00 32 43 83 73 98</b>	A compléter LISIBLEMENT , merci. Date: / / 200	
	NOM :	Prénom :
	Adresse :	N° :
	Code Postal :	Ville :
	Pays :	Tél :
	Fax :	E-m@il :

Adresse de livraison , si différente :	Nom :	Prénom :
Adresse :	N°:	
Code Postal :	Ville :	Tél :

Réf	Qté	Désignation des travaux et fournitures	Prix unitaire	Prix TTC
Remarques éventuelles : Aucune garantie ne sera accordée sur une fourniture ayant subi un usinage ou une transformation modifiant son état d'origine.				

En retour de ce <b>pré-bon de commande</b> , vous recevrez un nouveau bon de commande <b>intégrant les frais de port et d'emballage</b> ( si expédition). Pas d'envois contre remboursement !.	<b>TOTAL TTC:</b> €
---	---------------------

Je paye par **virement bancaire** ( Belgique et Zone Euro ) au compte 143-0560078-04  
BIC / SWIFT : GEBABEBB - IBAN : BE10143056007804

J'envoie un **Mandat Postal International** à l'ordre d'**André JACQUES** .

Veuillez débiter ma carte **VISA / MASTERCARD** ( biffer la mention inutile)  
N°                       
Date d'expiration

J'ai pris connaissance des conditions générales de vente et les accepte.  
Pour accord , NOM , date , signature :

## **CONDITIONS GENERALES DE VENTE**

### **1. Généralités :**

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les ventes faites et à toutes les prestations fournies par nous. Elles sont considérées comme étant formellement et explicitement agréées par nos clients. Il en est de même si elles étaient en contradiction avec leurs conditions particulières d'achat sauf si nous avons accepté ces dernières en termes exprès et écrits.

### **2. Offres :**

Nos offres sont valables pendant un délais d'option fixé en conditions particulières. Si aucun délai d'option n'est fixé, nos offres sont faites sans engagement .

### **3. Prix :**

Sauf stipulations contraires lors de l'acceptation de la commande tous nos prix s'entendent départ Anthisnes, de notre magasin , emballage non compris. De même, les frais et risques de transport ou d'expédition, ainsi que toutes taxes sont à charge du client.

### **4. Modification de prix :**

Sauf stipulations contraires nous nous réservons la faculté de réviser nos prix entre le moment de la commande et celui de la livraison , en cas de modification survenue au sujet de facteurs influençants les prix de revient, tels que changements des taxes et droits, des cours de changes, salaires, etc, ...

### **5. Transport :**

Les marchandises voyagent aux risques et périls de l'acheteur, même dans le cas où le transport est à notre charge.

### **6. Délai de livraison :**

Les délais de livraison sont toujours indicatifs et subordonnés aux possibilités d'approvisionnement . Sauf stipulation contraire, le fait de s'en écarter n'ouvre donc aucun recours à l'acheteur.

### **7. Agréation :**

Pour être prise en considération toute réclamation doit être introduite par écrit et par envoi recommandé, dans les 8 jours de la réception ou de l'enlèvement de la marchandise.

### **8. Retour :**

Sauf en cas d'erreur de livraison de nos services, les retours ne seront acceptés qu'avec notre accord endéans un délai de huit jours de la date de fourniture pour autant que les marchandises n'aient pas été fabriquées, ou commandées spécialement pour l'acheteur, qu'elles nous parviennent en bon état, qu'elles n'aient été ni montées, ni démontées . Ces retours seront effectués franco domicile, les marchandises retournées voyageant aux risques et périls de l'expéditeur. Pour être pris valablement en considération les retours devons désigner le numéro et la date du bon de sortie et/ou de la facture.

### **9. Garantie :**

Notre responsabilité est limitée à la qualité de nos fournitures. Si elle est explicitement défectueuse, notre garantie se limite - et ce quelles que soient les conséquences de ce défaut au prix ou au remplacement des fournitures reconnues défectueuses. Au vu des sollicitations extrêmes subies, aucune garantie ne sera accordée sur une ou des fournitures et/ou prestations destinées à un usage dans la compétition automobile et/ou ayant subis un usinage ou transformation quelconque entraînant une modification de son état d'origine non prévu par le constructeur/concepteur, et cela même si ces fournitures et/ou prestations ont été réalisées sur base de pièces neuves.

### **10. Paiements :**

Nos fournitures et prestations ainsi que toutes taxes y afférentes sont, sauf stipulation contraire expresse et écrite, payables au siège de notre société au comptant net et sans escompte. Tout retard de paiement produira de plein droit et sans mise en demeure un intérêt calculé au tarif ordinaire des avances en compte courant fixé par la Banque Nationale, en vigueur le mois de l'échéance, augmenté de 2 points.

En outre, toute facture demeurant impayée 15 jours après l'envoi par lettre recommandée, d'une mise en demeure, sera majorée d'un montant forfaitaire et irréductible, égal à 15 % du solde restant dû, avec un minimum de 62,00 Euros à titre de clause pénale conventionnellement prévue entre parties, en vue d'indemniser le vendeur des frais généraux causés par la récupération de cette créance.

Prière de mentionner le numéro de la (ou des) facture(s) dans toute correspondance et à l'occasion de tout paiement. En cas de non-paiement à l'échéance, tous les montants dus même échus, seront immédiatement exigibles et nous nous réservons le droit de considérer la vente comme résolue de plein droit et sans et sans mise en demeure. Les marchandises restent notre propriété jusqu'au complet paiement . Les risques sont à la charge des acheteurs. Les acomptes payés pourront être conservés à titre de dommage et intérêt.

### **11. Dérogations :**

Toute dérogation à l'une ou l'autre de nos conditions générales de vente n'entraînera en aucun cas la non application des autres conditions et ne pourra constituer un précédent .

### **12. Contestations :**

Toutes contestations entre parties seront de la compétence exclusive des Tribunaux de notre siège à moins que, agissant comme demandeur, nous préférons porter l'action devant tout autre Tribunal compétent.

Aucune circonstance telle qu'expédition franco, paiement par traites et acceptation de règlement, etc, ... n'opère novation ni dérogation à cette clause attributive de juridiction.